



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté**

Séance du jeudi 31 mars 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1)
Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3),
Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon :
Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS
(jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA,
Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET,
Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3),
Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN,
Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir
du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI,
Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du
rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du
rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) Busy :
Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule :
Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL)
Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chaudfontaine : Jacky LOUISON
Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir
du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Françoise GILLET,
Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD
La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) Mamirolle :
Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey-Saines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY
Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY
Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX
Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE
Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT,
Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE
Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) Vaire-Arcier : Patrick RACINE
Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD,
Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD,
Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans :
Alain BLESSEMILLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON
Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER
Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE Osselle :
Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey :
Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thise : Jean TARBOURIECH Vaux-les-Prés :
Bernard GAVIGNET.

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU De LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI,
YM. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, JF. GIRARD (à partir du
rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1),
C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, MN. SCHOELLER
(à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1),
D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEWILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE,
JP. GOVIGNAUX, JJ. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du
rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport
0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, JC. ROY,
JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1),
C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS,
C. OYTANA, JM. FAIVRE, B. MOYSE

Délibération n°2010/001360

**Rapport n°10.1 - Charte de partenariat entre les agglomérations de Besançon et Dole pour initier une
coopération Centre Franche-Comté**

Charte de partenariat entre les agglomérations de Besançon et Dole pour initier une coopération Centre Franche-Comté

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Nos agglomérations du Centre de la Franche-Comté doivent répondre à plusieurs défis :

- entre l'ensemble rhénan et le nord de Rhône-Alpes, qui bénéficient du mouvement de concentration économique, nos territoires sont face à un risque de marginalisation qui les contraint, pour se différencier, à inventer ensemble un modèle original d'aménagement et de développement durable,
- les enjeux de niveau régional, interrégional, national ou européen nécessitent des réponses coordonnées et efficaces de notre part ; nos territoires ont à faire entendre leur voix vis-à-vis des différents interlocuteurs institutionnels et dans les instances multilatérales,
- à l'heure où les appels à projets et les expérimentations deviennent un mode habituel de mise en concurrence entre territoires, nos projets doivent peser en regard de territoires qui savent se fédérer pour atteindre une taille critique ou une capacité à se différencier.

C'est pourquoi les responsables des Villes et Agglomérations de Besançon et Dole proposent de mettre en place un cadre de coopération, complémentaire des EPCI, préfigurant un espace de développement innovant, attractif, capable de se poser en alternative aux grandes métropoles. L'armature de ce territoire de coopération serait constituée des territoires de Besançon, Dole, Vesoul, Pontarlier, Lons-le-Saunier, complétée d'un maillage de pôles urbains secondaires.

L'ambition, à travers ce pôle métropolitain, est de faire du Centre Franche-Comté :

- un territoire aménagé (multipolaire, maillé par un réseau de communications, attractif sur le plan résidentiel),
- un territoire développé (économie, tourisme, culture),
- un territoire doté d'une gouvernance et d'une capacité à peser dans les négociations sur les grands enjeux stratégiques.

Pour y parvenir, une charte de partenariat a été établie qui vise à poser les fondements de ce pôle métropolitain Centre Franche-Comté (document en annexe).

A terme, le pôle métropolitain, nouvel outil instauré par la loi, pourrait servir de support à cet espace Centre Franche-Comté. Constitué par accord entre des EPCI, en vue d'entreprendre des actions d'intérêt métropolitain, un pôle métropolitain consiste en un regroupement d'EPCI à fiscalité propre, sans nécessité de continuité territoriale. Il doit compter au moins 300 000 habitants et l'un au moins des EPCI doit compter plus de 150 000 habitants. Ses règles de fonctionnement sont celles des syndicats mixtes fermés. Ses objectifs sont de deux types :

- Développement (économie, innovation, recherche & ES, tourisme, culture...),
- Aménagement (planification par coordination des SCoT, infrastructures et services de transports, aménagement du territoire infra départemental ou infra régional...).

Projet de charte de partenariat entre les agglomérations de Besançon et Dole

Pour initier cette coopération Centre Franche-Comté, un projet de charte de partenariat a été établi qui vise à en poser les fondements. Le projet de charte de partenariat, entre les Villes et Agglomérations de Besançon et Dole, est joint en annexe à ce rapport.

Les premiers signataires en seraient les Villes et Agglomérations bisontines et doloises qui ont été les initiatrices de ce projet, mais la charte est conçue dans un objectif d'ouverture aux autres territoires du Centre Franche-Comté qui seront ainsi invités à rejoindre les premiers signataires afin de construire ensemble le projet de pôle métropolitain et son contenu stratégique et opérationnel.

Les territoires bisontins et dolois mettent en place des groupes de travail thématiques destinés à bâtir les projets déclinant les finalités de développement et d'aménagement. Leur réflexion s'articulera avec un travail de diagnostic stratégique visant à étayer le projet territorial et le plan opérationnel du Centre Franche-Comté.

Ces groupes de travail seront progressivement ouverts aux territoires du Centre Franche-Comté qui rejoindront la démarche.

Les groupes de travail organisent leur réflexion autour de plusieurs axes thématiques. Chaque groupe élabore à la fois des projets concrets et la visée stratégique de l'axe (*pour chaque axe est mentionné ci-dessous un exemple de projet destiné à traduire concrètement la coopération ; ces projets concrets ne constituent que des « actions d'amorçage » et prendront leur sens dans les axes stratégiques de la coopération Centre Franche-Comté*).

A ce stade de la démarche, les axes définis sont les suivants :

Volet Aménagement :

Axe Aménagement durable du territoire :

- exemple d'action : outils et référentiels communs pour la mesure des impacts environnementaux (consommation d'espace, énergie, émissions de GES...),
- exemple d'action : Plateforme d'échange entre les SCoT du Centre Franche-Comté.

Axe Urbanisme et habitat de qualité :

- exemple d'action : opérations pilotes et appui à la qualité de l'urbanisme et de l'habitat.

Axe Réseau multimodal de mobilité :

- exemple d'action : Système de co-voiturage.

Volet Développement :

Axe Filières et marchés :

- exemple d'action : innovation pour un positionnement sur des marchés porteurs (IAA, bois...).

Axe Développement touristique :

- exemple d'action : offre touristique en réseau.

Axe Développement culturel :

- exemple d'action : mise en réseau des structures d'enseignement musical.

Volet Structures et outils partagés :

- exemple d'action : outils financiers de soutien au développement des énergies renouvelables,
- exemple d'action : veille partagée sur les appels à projets nationaux et européens.

L'adoption de la charte de partenariat par les premiers signataires, bisontins et dolois, permettra ensuite d'initier une série de rencontres avec les autres territoires pour échanger avec eux sur la perspective d'une telle coopération. Leur implication pourrait se traduire dans un premier temps par la signature de la charte de partenariat, puis par le lancement collégial d'une étape de préfiguration d'un pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la charte de partenariat entre le **Grand Besançon, la Ville de Besançon, le Grand Dole et la Ville de Dole,**
- autorise **Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette charte de partenariat.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 08 AVR 2011

Charte de partenariat entre les agglomérations de Besançon et Dole

Bâtir un espace de développement Centre Franche-Comté

Préambule

La décennie qui s'achève a vu nos territoires du Centre Franche-Comté structurer leur intercommunalité. Chacun dispose à présent d'un cadre opérant, apte à traiter les problématiques locales.

En revanche, sur les grandes décisions stratégiques, nos territoires du Centre Franche-Comté ne sont pas encore parvenus à s'unir pour être reconnus et peser véritablement dans les discussions. Pourtant, ensemble, ils représentent un potentiel démographique et économique significatif. La configuration du Centre Franche-Comté n'est pas de nature à les opposer ; elle est au contraire porteuse de complémentarités. Ailleurs, des pôles urbains plus puissants ont su construire des alliances et faire valoir leurs intérêts.

Le contexte actuel appelle à dépasser cette difficulté à s'allier :

- entre l'ensemble rhénan et le nord de Rhône-Alpes, qui bénéficient du mouvement de concentration économique, nos territoires sont face à un risque de marginalisation qui les contraint, pour se différencier, à inventer ensemble un modèle original d'aménagement et de développement durable,
- les enjeux de niveau régional, interrégional, national ou européen nécessitent des réponses coordonnées et efficaces de notre part ; nos territoires ont à faire entendre leur voix vis-à-vis des différents interlocuteurs institutionnels et dans les instances multilatérales,
- à l'heure où les appels à projets et les expérimentations deviennent un mode habituel de mise en concurrence entre territoires, nos projets doivent peser en regard de territoires qui savent se fédérer pour atteindre une taille critique ou une capacité à se différencier.

Par conséquent, l'assise intercommunale locale doit se doubler d'une coopération privilégiée qui associe nos territoires par-delà les frontières départementales.

Persuadés que cette ouverture constitue un levier de qualité de vie, d'attractivité et de compétitivité, nous affirmons notre volonté d'œuvrer ensemble pour initier un projet territorial capable de fédérer le Centre Franche-Comté.

La présente charte définit les objectifs généraux et les principes de cette coopération.

I. Une ambition partagée

Pour nos collectivités et structures, la volonté de s'unir constitue un moyen au service d'une ambition partagée. Nous sommes convaincus que le Centre Franche-Comté peut constituer un espace de développement innovant, attractif, capable de se poser en alternative aux grandes métropoles structurées autour d'un seul noyau urbain.

Notre objectif pour 2011 est d'initier une mobilisation pour que naisse dans le Centre Franche-Comté un espace doté d'un projet stratégique et d'un plan opérationnel. Il pourrait se construire selon un triple positionnement :

- **Centre Franche-Comté, un territoire aménagé :**
 - un territoire multipolaire, durable, identitaire...,
 - un territoire connecté (transports, TIC...),
 - un milieu de vie prisé (attractivité résidentielle),
- **Centre Franche-Comté, un territoire développé :**
 - une échelle pertinente pour positionner des filières de production sur les marchés,
 - une offre touristique en réseau,
 - une offre culturelle en synergie,
- **Centre Franche-Comté, une gouvernance et une capacité à peser ensemble :**
 - s'organiser politiquement et rechercher des synergies entre nos politiques,
 - s'unir pour peser sur les grands enjeux stratégiques au niveau régional, interrégional, national et européen ; anticiper ensemble quant aux positions à tenir dans les lieux de négociation.

II. Des principes d'action

Les collectivités et structures signataires de la charte décident d'animer ensemble une démarche de mobilisation visant à fédérer les principaux territoires du Centre Franche-Comté.

Ce partenariat n'a pas vocation à se substituer aux structures de coopération intercommunale locale. Il résulte d'une initiative de villes et d'agglomérations qui s'associent autour d'une ambition, d'une stratégie et de projets communs. Il ne saurait être conçu comme une forme alternative ou concurrente aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il en est au contraire le complément nécessaire pour répondre à des enjeux de nature métropolitaine.

Fondée sur le principe de libre adhésion, la démarche consiste, pour les collectivités et structures partenaires, à coordonner leurs efforts sur la base d'actions de coopération qui permettent de valoriser la diversité des partenaires locaux en leur donnant un projet fédérateur.

La collaboration doit s'effectuer dans le respect de chacun des partenaires, de façon souple, sans se traduire par une éventuelle prééminence de l'un ou l'autre des membres.

III. Les objectifs

A/ Mener des actions communes dans différents domaines

Au-delà de l'expression collective et des prises de position communes auprès des interlocuteurs institutionnels, le partenariat constituera un support d'élaboration de projets concrets destinés à amorcer la dynamique de coopération du Centre Franche-Comté. Ces projets traduiront l'ambition partagée et s'inscriront dans les politiques et domaines suivants :

- Volet Aménagement :
 - Aménagement du territoire infrarégional, planification (SCoT),
 - Transports et équipements numériques,
 - Habitat et urbanisme,
 - Services et santé,
 - Environnement.
- Volet Développement :
 - Economie, emploi, formation,
 - Tourisme,
 - Culture,
- Outils et pratiques inter-collectivités.

B/ Construire le Centre Franche-Comté et son projet stratégique

Le montage d'actions entre les collectivités et structures signataires constitue un préalable opérationnel. La dynamique ainsi créée doit rapidement permettre d'associer les autres territoires clés du Centre Franche-Comté pour ensemble bâtir un projet stratégique et mettre sur l'espace Centre Franche-Comté.

Les signataires de la charte affirment leur volonté d'ouverture en direction des autres territoires qui constituent l'armature du Centre Franche-Comté. Les travaux menés en application de la présente charte, en termes d'actions et de réflexion stratégique, ont vocation à nourrir le projet territorial du Centre Franche-Comté et non pas à le figer. Les résultats de ces travaux ont vocation à servir de base de discussion avec les principaux territoires du Centre Franche-Comté pour définir des orientations communes.

IV. La gouvernance et le mode de travail

La charte de partenariat marque l'engagement des collectivités et structures signataires à mobiliser des moyens adaptés pour, d'une part, monter les projets concrets et, d'autre part, œuvrer à la mobilisation des territoires et à la définition du projet.

*Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 31 mars 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

Les collectivités et structures signataires conviennent de tenir des conférences entre exécutifs à chaque moment clé de la phase de construction du projet et de préfiguration du pôle métropolitain. Ces conférences permettront notamment de définir la méthode et le calendrier de travail et de valider les résultats des travaux menés dans le cadre du partenariat (projets, contenu stratégique, structuration...).

Ces conférences d'élus seront préparées par des réunions des directions générales des collectivités ou EPCI signataires de la présente charte.

Les travaux de définition des axes de développement et de montage de projet seront assurés par des groupes de travail thématiques pour lesquels les collectivités et EPCI signataires mobiliseront les agents compétents. Ces groupes de travail seront ouverts à d'autres acteurs des territoires, en fonction de leur domaine d'intervention.

V. Modalités particulières

A/ Durée

La présente charte de partenariat porte sur la période de préfiguration et de mise en place du projet Centre Franche-Comté.

B/ Avenants

La présente charte pourra être modifiée par voie d'avenant, autant que nécessaire.

Fait à, le.....

Signataires
Grand Besançon
Ville de Besançon
Grand Dole
Ville de Dole